

Qu'on attribue ce supplément de bénéfices à l'Etat, comme en Belgique, on peut le comprendre. Puisque cet argent vient du monopole, il est rationnel de l'attribuer à qui donne le monopole. Mais pourquoi aux Chambres de commerce ?

Autrement, comment comprendre qu'une institution qui représenterait, nous ne disons pas le commerce, mais même les notables commerçants, pût être pauvre ? Comment ne serait-elle l'objet d'aucune souscription, d'aucune libéralité particulière entre vifs ou par testament ?

MM. les députés demandent la maintenance de la troisième signature qui dispense de faire des recherches longues et difficiles sur la cause du billet. Les investigations auxquelles il faudrait se livrer, si l'on n'avait pas cette garantie, seraient presque impossibles dans les succursales.

Il y aurait beaucoup à relayer encore dans la déposition de MM. les députés de la Chambre de commerce ; mais nous doutons que cet examen jetât beaucoup de lumières sur la question. Il y a d'ailleurs tant de sentence et d'aphorismes théoriques dans leur déposition, que cette discussion nous mènerait trop loin.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 24 novembre.

Un jugement de la Cour criminelle, prononcé aujourd'hui, condamne M. de Schweizer, rédacteur du journal Le Démocrate socialiste, à une année de prison pour offense à la personne du roi. M. Schweizer a été mis immédiatement en état d'arrestation.

New-York, 11 novembre, soir.

(Par le Damascus, voie de Greencastle.) Or, 147. Aucun changement dans le cours des changes. Bonds, 4,02. Coton, 52 à 53.

Aucune nouvelle politique à mentionner.

Londres, 24 novembre.

Le Star annonce que le Parlement se réunira le 25 janvier pour élire le speaker de la Chambre des Communes. Les membres des deux Chambres seront ensuite admis à prêter serment. Les séances régulières ne commenceront que le 1er février.

Le Star demande que le gouverneur de la Jamaïque soit mis en état d'accusation.

Le Daily-Telegraph réclame une forte réduction dans l'armée anglaise.

Le Daily-News encourage les meetings en faveur de la réforme électorale.

Le Times s'occupe du procès des féniens et dit qu'il sera terminé avant Noël.

Suivant le Morning-Post, si l'amiral Pareja bombarde Valparaiso, les puissances maritimes interviendront activement.

Dublin, 24 novembre.

Le juge suprême d'Irlande a rejeté la demande des prisonniers féniens qui voulaient être jugés dans une autre ville que Dublin sous prétexte qu'un procès impartial y est impossible.

Le grand jury est convoqué pour le 27 novembre à l'effet de statuer sur le procès des féniens.

Le procès des féniens devant la Commission spéciale aura lieu le 14 décembre.

La garnison de Dublin sera augmentée pendant la durée du procès.

Birmingham, 24 novembre.

Un meeting important a été tenu hier soir. Les propositions faites étaient d'exprimer la confiance dans le ministère Russell-Gladstone et de demander l'établissement du suffrage universel en Angleterre.

Le meeting était convoqué sous les auspices de M. Bright, lequel dans une lettre dont il a été donné lecture encourage les personnes qui ne sont pas électeurs à participer aux démonstrations.

Le meeting a adopté à l'unanimité les propositions qui faisaient l'objet des délibérations.

Shanghai, 9 octobre

On n'a aucun nouveau renseignement sur les mouvements des insurgés de Nyanfel. On assure que les insurgés mahométans, entourés à Junkhan par les troupes impérialistes, ont tous été tués jusqu'au dernier. Le bruit court que les Tépings ont reparu par bandes considérables.

Marseille, 22 novembre.

Les lettres de Constantinople du 15 disent que l'expédition contre les montagnards insurgés de Kozan Dag a éprouvé des revers. Un pont volant qui avait été jeté s'est rompu, et les troupes qui passaient sur ce pont ont été noyées.

Un bataillon qui était déjà passé sur l'autre rive a été entouré par les montagnards et massacré. De plus, le choléra faisait des ravages dans le corps expéditionnaire.

De nouveaux cas de choléra étaient constatés à Enos, Redost, Volona, Antivari et divers autres ports turcs de l'Adriatique. Des quarantaines avaient été rétablies à l'entrée des Dardanelles.

Les lettres particulières constatent l'accord des représentants de la France et de l'Angleterre sur les principales questions pendantes.

Copenhague, 23 novembre.

Le colonel Tcherning a fait dans le Folkthing la proposition de mettre en accusation le ministre actuel ainsi que le ministre précédent pour avoir violé la Constitution.

Vienne, 23 novembre.

L'ouverture de toutes les Diètes provinciales des pays non-hongrois a eu lieu. Un manifeste impérial, daté du 20 novembre, leur a été communiqué. Les Diètes assemblées à Vienne, Graz, Klagenfurt, Salzburg, et Linz, ont demandé la nomination d'un comité chargé d'examiner l'effet qu'exercera la patente de septembre sur la prospérité des pays respectifs, lequel comité devra présenter des rapports et des propositions ad hoc.

A Vienne et à Salzbourg, cette demande a été immédiatement adoptée, et à Vienne les considérations ajoutées au vote d'adoption, contiennent une vive protestation contre la patente de septembre.

A Lemberg, la Diète a voté une adresse de remerciements pour l'amnistie et pour la patente de septembre. A Prague, à Leisbach, à Czernowitz et à Brunn, des adresses ont été votées.

Trieste, 23 novembre.

On a reçu par la voie de Suez, des nouvelles de Calcutta du 22 octobre, portant que le gouverneur mahométan de la province chinoise de Khotan a offert au gouvernement anglais sa soumission si l'Angleterre voulait lui prêter assistance contre les envahissements de la Russie. Le gouvernement des Indes avait fait une réponse évasive.

Bruxelles, 23 novembre soir.

Le Roi est revenu, ce soir, de son château d'Ardennes. Sa Majesté s'est immédiatement rendue à Laeken.

D'après une communication officielle adressée aux journaux d'Alger, les opérations des colonnes se poursuivent avec succès dans le sud-ouest de la province d'Oran. Le colonel de Colomb, commandant supérieur de Geryville, s'est avancé au loin dans le sud, refoulant les Ouled Sidi-Chakh, et ne leur laissant aucun repos. Les Chafa, fraction des Hamyans, ont fait leur soumission ; leurs caïds sont à Sebdu. Le reste de la grande tribu des Hamyans paraît se soumettre aux conditions qui lui sont imposées. De tous côtés, les populations de la limite du Tell se livrent avec sécurité à leurs labours, qu'elles étendent sur de grandes surfaces.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Le Bilan de la Banque de France constate les résultats suivants : l'encaisse métallique a augmenté de plus de 13 millions ; il était en effet à 399,099,183 fr. et il est monté à 412,667,063 fr. Le portefeuille a subi en même temps une diminution de 17 millions 1/2 ; il est descendu de 665,743,752 fr. à 648,266,650 fr. Les avances ont également diminué, mais dans les proportions bien moindres, puisque la différence est seulement de 1,260,930 fr. Sur le chapitre des billets il y a une baisse de 3,813,450 fr. Ce compte est tombé de 879,429,775 fr. à 875,607,325 fr. Le compte du Trésor présente à peu près les mêmes chiffres qu'au dernier bilan : 110,251,419 fr., la semaine passée contre 102,202,000 fr. cette semaine sur le chapitre des comptes particuliers, il y a une différence en moins assez sensible. De 154,673,557 fr. on est descendu à 147,545,686 fr.

La Banque d'Angleterre a baissé son escompte de 7 6/10. La Banque de France a réduit de 5 à 4 0/10 le taux de ses escomptes.

Plusieurs chambres de commerce des villes qui font des affaires importantes avec le Chili viennent d'envoyer des délégués à Paris pour réclamer auprès du Gouvernement. Ces délégués ont, dit-on, reçu l'assurance que les mesures les plus efficaces allaient être prises pour la protection du commerce.

On assure que le gouvernement français est en ce moment en pourparlers avec l'Angleterre pour la conclusion d'une convention postale semblable à celle qui vient d'être arrêtée avec la Belgique pour la réduction du prix de la taxe des lettres.

Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics fait publier le tableau des recettes des chemins de fer français pendant les trois premiers trimestres. A la fin du troisième trimestre, l'ancien et le nouveau réseau avaient 13,313 kilomètres en cours d'exploitation. Les recettes du premier trimestre ont été de 120,792,126 fr. ; pendant le second elles sont montées à 138,317,198 fr. et pendant le troisième à 151,375,287 fr., ce qui donne un total de 410,484,611 fr. Ce chiffre n'avait été pendant la période correspondante de 1864 que de 386,550,580 fr.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

L'administration vient d'adresser aux maires des instructions nouvelles touchant la délivrance des livrets d'ouvriers.

Beaucoup de jeunes ouvriers, voulant quitter un patron et s'affranchissant de leurs obligations envers lui, ne craignent pas d'abandonner leur livret entre ses mains, et, se présentant à un bureau de mairie comme nouveaux apprentis, font demande d'un livret. Le greffier, trompé par les apparences, le délivre ordinairement, et l'ouvrier va trouver un autre patron qui l'accueille.

Eh bien, ce livret est faux et son possesseur est punissable. Il est vrai que le greffier pourrait y obvier en se livrant à quelques investigations, et en faisant comparaître les parents du jeune ouvrier ; mais le temps manque où il ne s'en donne pas la peine. Cet abus devenait très préjudiciable au patron qui, surpris, sans avertissement préalable par le départ de l'ouvrier, n'avait nul moyen de rentrer dans ses avances ni d'exiger la fin de la quinzaine. Les plaintes des patrons auraient été écoutées et motivées par les instructions dont il s'agit.

Le Conseil d'Etat vient de prendre une décision intéressante pour les réclamations en matière de contributions directes. La loi exige que ces réclamations soient faites sur papier timbré ; souvent les contribuables oublient cette prescription et formulent leurs plaintes sur papier libre. Ils n'apprennent qu'après l'expiration du délai de trois mois accordé pour la rectification des rôles. Jusqu'ici, la jurisprudence administrative déclarait, en pareil cas la réclamation non recevable, et admettait que le contribuable ne pouvait plus, par une nouvelle pétition régulière, mais tardive, réparer la nullité de la première. Le décret récent du Conseil d'Etat porte au contraire, que la déclaration présentée sur papier libre dans le délai légal est valable quand elle est reproduite, après l'expiration du délai, sur papier timbré, mais avant la décision du conseil de préfecture.

La Recette générale du Nord, à Lille, les receveurs particuliers aux chefs-lieux d'arrondissement, et tous les percepteurs du département du Nord sont chargés, de délivrer sans frais ni commission, les obligations mexicaines, 2e série, au cours moyen de la bourse de Paris.

D'après un bruit accrédité, le projet de loi sur l'abolition, de la contrainte par corps ne serait pas encore discuté cette année par le Corps législatif. Sans être retiré, le projet serait ajourné jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une enquête sur cette question.

Les journaux belges annoncent qu'il résulte du rapport adressé à M. le gouverneur du Brabant, à propos du typhus, que tous les foyers d'infection qui se sont successivement formés, pendant l'espace de deux mois, ont pu être éteints, et que, sauf trois ou quatre localités où des cas de maladies ont été observés récemment, on peut considérer toutes les communes qui ont été infectées comme étant définitivement délivrées du fléau.

Les nouvelles ne sont pas moins rassurantes dans nos contrées ce qui n'empêche pas, malgré l'abondance du bétail sur nos marchés, la boucherie de maintenir ses hauts prix.

Un vol de sept balles de laine a eu lieu la nuit dernière dans l'important établissement de peignerie de MM. Lefebvre-Ducatteau et Prouvost. La police, prévenue par un employé de la maison, fit heureusement main basse sur le conducteur du camion à deux chevaux sur lequel les balles venaient d'être audacieusement chargées. La voiture et les balles appartenant au sieur Vandembulke, marchand de déchets à Tourcoing, ont été mis en fourrière. Si nos renseignements sont exacts, deux employés de la peignerie, soupçonnés de complicité, auraient été arrêtés. Les voleurs, pour faire croire qu'ils transportaient des déchets avaient pratiqué des trous dans les balles. C'est cette précaution qui a donné l'éveil.

C'est lundi à onze heures et demie que sera célébrée en l'église St. Martin la messe de la Ste. Cécile.

La Grande-Harmonie exécutera les morceaux suivants : Première partie de la symphonie en ut mineur de Beethoven, arrangée par M. Victor Delannoy. Caprice fantastique sur les Huguenots, arrangé par Snel.

Le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 25 jugements concernant 29 inculpés dont 1 acquitté ; savoir :

- 12. Salubrité publique ; 1. Passage dans un champ ensemencé ; 2. Ouvrier occupé sans livret ; 3. Bruits ou tapages nocturnes ; 4. Embaras de la voie publique ; 5. Police de roulage (voiture non éclairée la nuit) ; 2. Cabarets ouverts à une heure indue ; 1. Petite voie (exécution d'un trottoir) ;

Le bureau de Condé est ouvert à la correspondance télégraphique privée.

On lit dans l'Industriel alsacien :

« A proximité de la grande filature, située près des cités ouvrières et aujourd'hui exploitée par MM. Vacher et Cie, M. Jean Dollfus a eu l'idée de faire creuser une piscine spacieuse qui reçoit les eaux de condensation de cette usine, ainsi que celles de la filature voisine, de M. Raphaël.

« Une troisième filature de 32 C 0 broches, que MM. Lauth frères font construire en ce moment à quelque distance, promet également au nouvel établissement de bains le tribut de ses eaux artificiellement thermales. La température des eaux du bassin est de 28 degrés centigrades. Elles se renouvellent sans cesse, de telle sorte que leur limpidité est parfaite.

« Un hangar en bois, sans luxe, mais suffisant pour abriter du froid, recouvre le bassin qui présente l'aspect d'une école de natation. Le prix du bain est de cinq centimes. »

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 27 novembre à 8 h. du soir.

ACIDE TARTRIQUE et ACIDE CITRIQUE.

1°. De la crème de tartre ou bitartrate de potasse : son rôle important comme mordant dans la teinture des laines. — Crème de tartre de Montpellier et crème de tartre de Marseille. — Nettoyage de l'argenterie par la crème de Tartre. — Action de la crème de Tartre sur la pâte de farine destinée à la confection du pain. — Boissons rafraîchissantes. — De l'acide tartrique mêlé au vinaigre.

2°. Acide citrique : sa préparation, son emploi par les médecins, les teinturiers, les indiennes, les marins, les ménagères, et les cuisiniers. — Limonade sèche — Du citrate de fer et du citrate de Magnésie.

Au cours du lundi 27 novembre, M. Jau-deau recherchera la présence de l'acide tartrique dans les vinaigres qu'on voudra bien soumettre à son examen.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 29 novembre, à 8 h. du soir.

1°. Applications de l'appareil de Ruhmkorff par Lenoir, du Noncel, Llois, Tréve. — Inflammation des mines.

2°. Application de l'Electro-magnétisme — Moteurs électro-magnétiques — Moteur à rotation directe de Froment.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.

Les dixainiers sont priés de se réunir le dimanche 3 décembre à neuf heures du matin, au siège de la Société, rue Magepta, à la boulangerie, pour communications importantes.

Les Sociétaires devront verser leur droit d'entrée de dix francs entre les mains du dixainier de leur section, le dimanche 3 et lundi 4 décembre, en indiquant le nombre de pains qu'ils veulent recevoir par semaine.

Il leur sera remis en échange, un livret sur lequel on inscrira leurs achats.

On demande un chef de boulangerie, et un entrepreneur pour le transport du pain à domicile. Se faire connaître au bureau du Journal de Roubaix, à l'adresse de la Société de Consommation.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 24 novembre.

Plusieurs journaux s'occupent de prétendues modifications qu'il serait question, selon eux, d'introduire dans les rapports du gouvernement avec les Chambres. Entre autres innovations, la discussion de l'Adresse serait supprimée et les ministres seraient admis à discuter dans le sein du Corps législatif, les questions à l'ordre du jour.

Pour ce qui concerne l'Adresse, les rumeurs dont il s'agit sont d'une complète inexactitude. L'examen annuel de la situation intérieure et extérieure continuera comme par le passé ; seulement, on fera en sorte d'y consacrer moins de temps, moins de phrases, et personne de sensé n'y trouvera à redire.

Quant à l'intervention des ministres dans les débats parlementaires, il est possible et même probable que la situation va être modifiée. C'est-à-dire que chaque membre du Cabinet aurait la faculté de prendre part soit aux débats de l'Adresse, soit aux délibérations touchant les services budgétaires. Cela n'empêche pas les membres du Conseil d'Etat de remplir une mission dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance.

D'après les conversations de la Bourse et des cercles politiques, l'affaire du Chili serait en voie d'arrangement. Sur le conseil du cabinet des Tuileries, les ministres de la reine Isabelle proposeraient à l'administration du Chili, l'arbitrage d'une puissance européenne. Provisoirement, il ne serait pas donné suite au blocus des ports.

On travaille beaucoup en ce moment dans les différents ministères. On a remis à l'étude certains problèmes dont la solution est sollicitée par les conseils généraux. On s'entretient à cette occasion du travail d'enquête de M. Vuitry, que l'on dit fort remarquable, car il comprend non seulement la question des octrois dans les différents Etats de l'Europe, mais la question plus générale des impôts de consommation.

M. Husson, aujourd'hui directeur de l'assistance publique, a publié, à l'époque où il était chef de division à la préfecture de la Seine, un livre sur les consommations de Paris, qui a contribué à le faire entrer à l'Institut. Aujourd'hui, cette question est reprise et très sérieusement.

Il y a, en outre, beaucoup d'autres réformes préparées, et sur lesquelles il y aurait hésitation. En effet, faut-il une loi, ou bien un simple décret de l'Empereur suffit-il pour trancher certaines questions sur lesquelles les conseils généraux forment annuellement des vœux. Je citerai en particulier l'embranchement des gardes champêtres. Ces agents se trouvent aujourd'hui dans une fautive position, par suite d'un arrêt de la Cour de cassation qui a décidé que ces auxiliaires de l'autorité communale devaient surveiller seulement les propriétés rurales, par exemple, les décisions du maire qui prescrivent la fermeture des cabarets et autres lieux publics. Cet arrêt va faire faire un pas à la question. Il est probable qu'avant peu ces modestes agents seront assimilés aux gardes forestiers, qu'ils auront une hiérarchie qui leur fera espérer de l'avancement, et qu'ils seront investis de pouvoirs suffisants pour constater les délits de police urbaine dans les villes et les villages.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur tous ces projets. Il y en a un cependant qui me paraît d'une grande utilité. Il s'agit de compléter la législation relative au service des sapeurs-pompiers qui seraient placés sous la surveillance des maires. Tous les volontaires des compagnies rurales seraient équipés aux frais des communes. Ils n'auraient pas de solde, mais ils jouiraient d'une certaine retraite après leur temps de service. L'acquisition d'une pompe à incendie serait obligatoire pour chaque commune ; en cas d'insuffisance de fonds, le budget de l'Etat y pourvoirait.

Deux nouveaux ouvrages sur la décentralisation sont annoncés en librairie. Le premier a pour auteur M. de Barante il est intitulé : de la Décentralisation en 1849 et en 1865. Le second publié par M. Louis Blanc a pour titre : L'Etat et la Commune. L'un et l'autre sont consacrés à la défense des droits et des intérêts de la province.

On assure au palais que M. Emile Olivier ayant refusé de se pourvoir contre la décision du conseil de l'ordre des avocats a été rayé définitivement du tableau.

L'Académie française ne procédera qu'en février à l'élection du successeur de M. Dupin.

La représentation qui devait être donnée ce soir à Compiègne par les artistes de la Comédie française est ajournée. Dimanche sera jouée, dit-on, l'opérette-revue de M. le duc de Massa intitulée les Commentaires de César.

Pour toute la Correspondance J. Reboux.

La baisse considérable qui s'est déclarée depuis quelques mois sur certaines valeurs étrangères se trouve en partie justifiée par les catastrophes financières de compagnies étrangères dont l'organisation est loin d'offrir les garanties que présentent les compagnies françaises. Ainsi, nous lisons dans le Pays : « Encore un désastre financier en Espagne. Après les nombreuses faillites qui ont eu lieu dans les principales villes commerciales, après la suspension de paiements de l'entreprise du chemin de fer de Bilbao, voici la faillite de M. Bertrand de Lis, qui porte une atteinte grave à la Société des travaux publics et du chemin de fer de Vigo. »

Cette ligne est destinée à prolonger sur le littoral de l'Atlantique, vers Pontevedra et Santiago, le chemin de fer de Portugal.

Les travaux de la ligne de Vego sont suspendus ; les entrepreneurs réclament les sommes qui leur sont dues et qui s'élèvent à un chiffre considérable. Plusieurs centaines d'ouvriers employés à la construction et qui n'étaient pas payés depuis trois semaines se sont soulevés, et il a fallu l'intervention du gouverneur civil de Pontevedra pour les apaiser. Il a été autorisé par le gouvernement à promettre aux ouvriers tout ce que leur doit l'entreprise. »

FAITS DIVERS

Beaucoup de personnes croient que l'idée des associations entre patrons et ouvriers est d'origine allemande. C'est une erreur. Les premiers linéaments du mouvement coopératif ne commencent à pointer en Allemagne qu'en 1849 et M. Schulze-Dehlich etc. etc. sa banque populé